



Secrétariat général (SG)

Genève, le 23 octobre 2017

Réf.: **Lettre circulaire CL-17/42** Aux Etats Membres de l'UIT
Contact: Béatrice Pluchon
Courriel: gbs@itu.int

Objet: **Conférence de plénipotentiaires (PP-18)**

Madame, Monsieur,

Invitation, dates et lieu

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a décidé, après consultation des Etats Membres et en accord avec la majorité d'entre eux, que la prochaine Conférence de plénipotentiaires de l'UIT aurait lieu à Dubaï (Emirats arabes unis) pendant trois semaines, du lundi 29 octobre au vendredi 16 novembre 2018 au World Trade Center de Dubaï.

Le Gouvernement des Emirats arabes unis a invité dernièrement votre Administration à envoyer une délégation à la Conférence. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir répondre à cette invitation à l'adresse sg-registration@itu.int avant le **31 décembre 2017**, en indiquant le **nombre estimatif de participants** de votre délégation.

Propositions pour les travaux de la Conférence

Les Etats Membres sont vivement encouragés à utiliser l'[Interface pour les propositions présentées à la Conférence \(CPI\)](#) pour préparer et soumettre leurs propositions à la PP-18, comme ils l'ont fait pour la PP-14. Cela facilitera et optimisera le traitement des contributions par le Secrétariat et accélérera leur publication dans les six langues de l'Union.

L'interface CPI, ainsi que des lignes directrices concernant son utilisation et les modalités de préparation des propositions, sont accessibles avec un compte TIES sur le [site web de la PP-18](#).

Les Etats Membres qui n'utiliseraient pas l'interface CPI peuvent envoyer directement leurs propositions à l'adresse: ppcontributions@itu.int.

Afin de garantir leur publication dans les délais voulus et de permettre à tous les Etats Membres de les examiner en temps opportun, [les propositions d'amendement de la Constitution et de la Convention de l'UIT](#) soumises par les Etats Membres devront parvenir au Secrétaire général au plus tard huit mois avant la date fixée pour l'ouverture de la Conférence, c'est-à-dire **avant le 28 février 2018**. Le Secrétaire général portera ces informations aussitôt que possible et, en tout état de cause, au plus tard six mois avant la date d'ouverture, à la connaissance de tous les Etats Membres (voir les numéros 224 et 225 de la Constitution et les numéros 519 et 520 de la Convention).

En application du numéro 40 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union (ci-après dénommées "les Règles générales"), je prie les Etats Membres de bien vouloir soumettre au Secrétariat dès que possible, et **au plus tard le 29 juin 2018**, les [autres propositions](#) pour les travaux de la Conférence.

En outre, conformément à la Résolution 165 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, je tiens à rappeler aux Etats Membres que la date limite de soumission de toutes les contributions, à l'exception des délais indiqués aux Sections 8 et 17 des Règles générales, est fixée impérativement à quatorze jours calendaires au plus tard avant l'ouverture de la Conférence, c'est-à-dire au **15 octobre 2018**. En outre, il est instamment demandé aux Etats Membres d'accorder toute l'attention voulue à la préparation initiale des contributions afin d'éviter que des révisions soient apportées aux documents.

Documentation

Les documents de la PP-18 seront mis à disposition sur le site web de la PP-18, conformément à la [politique de l'UIT en matière d'accès à l'information/aux documents](#).

Conformément à la Décision 5 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires et à la décision prise par le Conseil à sa session de 2017, la Conférence de plénipotentiaires se déroulera sans document papier. **Aucun exemplaire papier des documents** ne sera fourni.

Elections

La Conférence de plénipotentiaires procédera à l'élection du Secrétaire général, du Vice-Secrétaire général, des Directeurs des Bureaux des trois Secteurs (Bureau des radiocommunications (BR), Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) et Bureau du développement des télécommunications (BDT)), ainsi que des membres du Comité du Règlement des radiocommunications (RRB). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer par écrit si votre pays souhaite présenter un ou plusieurs candidats à ces postes, auquel cas je vous prie de bien vouloir me communiquer par écrit le nom et le curriculum vitae de ce ou de ces candidats (voir les numéros 62 et 63 de la Constitution). Conformément à la Résolution 1187 du conseil, les Etats Membres sont encouragés à présenter pour les postes de fonctionnaires élus des candidates dûment qualifiées.

En outre, je vous saurais gré d'envoyer une version électronique du curriculum vitae, ainsi qu'une déclaration d'intention et une photo des candidats, à l'adresse: ppelections@itu.int. Il est souhaitable que le curriculum vitae et la déclaration d'intention ne dépassent pas cinq pages. Ces textes seront publiés en tant que documents de la Conférence de plénipotentiaires.

La Conférence de plénipotentiaires procédera également à l'élection des Etats Membres qui composeront le prochain Conseil de l'UIT. Je vous invite donc à m'indiquer par écrit si votre pays souhaite se porter candidat pour siéger au Conseil (voir le numéro 61 de la Constitution).

Conformément au numéro 170 des Règles générales, **les candidatures doivent parvenir au Secrétaire général au plus tard le lundi 1er octobre 2018 à 23 h 59 (heure de Genève)**.

Pour obtenir de plus amples informations sur les élections et les procédures d'élection, vous voudrez bien vous reporter à l'article 2 de la Convention et au Chapitre III des Règles générales.

Les pratiques économes en papier seront vivement encouragées pendant la Conférence. Conformément à la décision prise par le Conseil à sa session de 2017, un espace en ligne consacré aux supports de communication de la campagne des candidats sera créé sur le site web de la PP-18. En conséquence, les candidats sont invités à envoyer leur brochure de campagne au format PDF à l'adresse: ppelections@itu.int.

Exercice des droits et pouvoirs pour la Conférence

Veuillez enfin noter que, pour pouvoir exercer pleinement leurs droits souverains à la Conférence de plénipotentiaires, les Etats Membres doivent s'assurer qu'ils disposent toujours de leur droit de vote, conformément aux numéros 169 et 210 de la Constitution, et que les délégations qui les représenteront à la Conférence seront dûment accréditées, en application de l'article 31 de la Convention. Des renseignements complémentaires sur la soumission des pouvoirs pour la PP-18 seront envoyés aux Etats Membres au début de 2018.

Inscription

L'inscription à la Conférence de plénipotentiaires débutera le 28 mai 2018 et s'effectuera exclusivement en ligne sur le [site web de la PP-18](#). Même s'ils communiquent les informations requises au moyen du système d'inscription en ligne, les Etats Membres doivent impérativement présenter l'original des pouvoirs (voir la rubrique "Exercice des droits" ci-dessus).

Renseignements pratiques

Des renseignements pratiques additionnels sur les déclarations de politique générale, les manifestations parallèles, l'hébergement, etc. seront communiqués régulièrement sur le [site web de la PP-18](#).

Je serais très heureux de vous accueillir à Dubaï.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Houlin Zhao
Secrétaire général